

# Développement et intégration de l'IA et de la Cybersécurité

**CCI OISE**

## Présentation du dispositif

Développer et intégrer l'Intelligence Artificielle (IA) et la Cybersécurité dans les entreprises.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif, les commerces, les TPE, les activités de services et les exploitations agricoles.

— Critères d'éligibilité

Avoir moins de 50 salariés et moins de 7M de CA.

### Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

Etape 1 : Diagnostic IA et/ou Cybersécurité de l'entreprise afin de construire un plan d'action pour le développement de l'activité :

- réalisation d'un diagnostic de sensibilisation et d'identification de besoins de l'entreprise afin de construire un plan d'action visant à intégrer des solutions d'IA et/ou cybersécurité,
- montage du dossier d'aide pour la présentation du projet au comité d'engagement : conseils techniques sur les solutions et les devis.

Etape 2 : Financement des équipements ou solutions éligibles permettant de développer son activité.

### Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les équipements et solutions suivantes :

- les solutions d'IA générative et prédictive pour la création de contenus, l'assistance client, l'optimisation des process et l'automatisation des tâches répétitives,
- les logiciels d'intelligence artificielle pour l'analyse de données et l'optimisation des processus métiers,
- les solutions de cybersécurité (antivirus avancés, firewalls, solutions de protection des données, audit de sécurité),
- les capteurs et équipements connectés exploitant l'IA pour optimiser la gestion des stocks, des cultures agricoles ou la relation client,

- les outils de détection et de prévention des cyberattaques,
- l'amélioration d'un site internet pour renforcer la sécurité avec une authentification renforcée et un hébergement sécurisé.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est calculée sur la base de 70% des dépenses éligibles HT et ne pourra pas excéder :

- 3 000 € HT pour l'intégration de solutions en intelligence artificielle,
- 3 000 € HT pour les investissements liés à l'intégration cybersécurité.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour monter et déposer une demande, contactez la CCI de l'Oise, à l'adresse [revitalisation@cci-oise.fr](mailto:revitalisation@cci-oise.fr). Un(e) conseiller (ère) vous accompagnera.

---

## Organisme

### CCI OISE

#### Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

- 18 rue d'Allonne  
CS 60250  
60000 BEAUVAIS Cedex  
Téléphone : 03 44 79 80 81  
E-mail : [revitalisation@cci-oise.fr](mailto:revitalisation@cci-oise.fr)